

RÉFÉRENTIEL MÉTIER DU REIKI

INTRODUCTION

- Le référentiel métier du Reiki est un répertoire des activités et des compétences que le praticien ou l'enseignant doit respectivement mettre en place et avoir pour mener à bien son activité dans le respect de son code de déontologie professionnelle (figurant sur le site du syndicat SNPER).
- Ce référentiel métier du syndicat du Reiki, légitime la profession du Reiki auprès des instances administratives, commerciales et juridiques. Le Reiki est représenté à la Chambre Nationale des Professions Libérales, le CNPL, sous couvert de son syndicat le SNPER
- Ce métier se rattache à la fiche Rome K1103 de Pôle emploi : Développement personnel et bien-être de la personne. Ces pratiques et enseignements respectent la liberté de conscience de chacun, en cela ils ne sont ni liées à une religion spécifique, ni assujetties à des principes sectaires. La pratique du Reiki appartient au métier du bien-être , issue de la médecine traditionnelle japonaise d'origine chinoise, dont elle emprunte les circuits énergétiques.

Le Reiki est une pratique complémentaire et non une pratique alternative.

SOMMAIRE

1- les activités	page 2
2- connaissances et compétences	page 3
3 - le métier du Reiki- définitions (1+2)	page 4
4 - le praticien reiki	page 10
5 - le formateur reiki	page 12
6 -le reiki et les autres praticiens	page 11
7- gérer un cabinet	page 14
8 - analyser et faire évoluer sa pratique	page 16

1- LES ACTIVITÉS

La liste d'activités sert de trame de base. Elles sont classées, dans l'ordre de la présentation classique du métier :

- Établir un bilan visant à connaître les besoins du client et son éligibilité à recevoir une formation ou une séance
- Concevoir un Programme de formation
- Suivre et accompagner la réalisation du cursus
- Mettre en place et maintenir une relation d'aide, et de bien être de qualité.
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle : formations professionnelles, évolution de sa pratique personnelle.
- Gérer un cabinet : administratif, comptabilité, mesures d'hygiène et de sécurité.
- Développer un réseau professionnel et un réseau de partenaires.

2- LES CONNAISSANCE ET COMPÉTENCES

- La commission référentiel métier du syndicat du Reiki a déterminé une liste de ressources, en connaissances et compétences, nécessaires à l'accomplissement de ces différentes activités. Une compétence ou une connaissance peut être nécessaire lors des activités Reiki.
- La bibliographie en fin de document liste les principales sources utilisées pour la réalisation de ce référentiel.

LE MÉTIER DU REIKI- DÉFINITIONS 1

Le Praticien de Reiki va effectuer une forme d'anamnèse qui sera plus un bilan, en évaluant au cas par cas les besoins de son client, et les contrindications ainsi que les facteurs sociaux et psychologiques de son client. Cela lui permet de proposer un accompagnement holistique et personnalisé.

L'approche multi-systémique du Reiki s'appuie sur les principes fondamentaux du Reiki contemporain adapté à notre vie actuelle

- La philosophie fondamentale qui guide la pratique concernant le moment présent.
- C'est un concept immatériel, aussi appelé énergie vitale, qui se manifeste sur son support matériel qui est le corps et l'apposition des mains du praticien, sur le circuit des méridiens et des vaisseaux enseignée dans la pratique de la médecine traditionnelle chinoise.
- Une base de connaissance physiologique et anatomique abordant les notions de terrain et carences à l'origine des déséquilibres de l'organisme, insomnies, stress divers.
- Méthodologie d'analyse et d'accompagnement, des dysfonctionnements pour orienter le client vers un spécialiste.
- Techniques et outils dématérialisés exclusivement naturels d'accompagnement, calligraphie, chants, etc
- Approche globale de l'individu (physiologique, psychologique, émotionnelle, énergétique, médecine traditionnelle chinoise.). Selon ses formations complémentaires (compétences théoriques-biologie, anatomie, communication non-violente, respirations, méditations...etc..)
-

LE METIER DU REIKI 2

- Le métier du Reiki se définit parmi les actions professionnelles d'aide et d'accompagnement à la personne, ainsi que la gestion du stress.
- Il met en place des actions d'accompagnement selon les principes de l'École de Reiki enseignée, afin de favoriser le bien-être de la personne, que ce soit en présentiel ou en distanciel.
- Nous retrouvons des praticiens dans diverses institutions : Écoles, Ephad, centres hospitaliers, centres médico-sociaux, milieux associatifs, milieu sportif, entreprises...etc...)

- Le praticien intervient ponctuellement dans des situations ou lors de comportements nécessitant la gestion, l'évacuation du stress et autres situations anxiogènes (colère, manque de confiance en soi, tristesse).

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que l'activité est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Adéquation de la relation thérapeutique et des soins proposés avec les besoins et les souhaits de la personne	• La relation thérapeutique et les soins proposés prennent en compte les besoins de la personne • Les ressources de la personne sont mobilisées pour maintenir ou restaurer son hygiène de vie
2 – Cohérence des modalités de la relation thérapeutique et de la réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques	• La culture, les croyances et l'environnement de la personne sont respectées • Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées • Les moyens mobilisés sont adaptés à la situation • Les conditions de bien-être, de confort et de qualité de vie de la personne sont vérifiées et pris en compte • Les principes d'ergonomie et de sécurité sont connus et appliqués dans les soins et les différentes activités

•

3- LA NATURE DES PRESTATIONS REIKI

C'est une pratique non médicale, en cela :

- Pas de diagnostic médical, ni d'anamnèse écrite.
- Aucune prescription médicale et de demande d'interruption du traitement médical allopathique.
- de l'accompagnement Reiki (activités, soins, durée, etc.).

<i>Critères d'évaluation :</i> <i>Qu'est-ce qui permet de dire que l'activité est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	<i>Indicateurs :</i> <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Adéquation de la relation thérapeutique et des soins proposés avec les besoins et les souhaits de la personne	• La relation thérapeutique et les soins proposés prennent en compte les besoins de la personne • Les ressources de la personne sont mobilisées pour maintenir ou restaurer son hygiène de vie
2 – Cohérence des modalités de la relation thérapeutique et de la réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques	• La culture, les croyances et l'environnement de la personne sont respectées • Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées • Les moyens mobilisés sont adaptés à la situation • Les conditions de bien-être, de confort et de qualité de vie de la personne sont vérifiées et pris en compte • Les principes d'ergonomie et de sécurité sont connus et appliqués dans les soins et les différentes activités

4- LE CLIENT :

- Le praticien ne conserve pas de fichier détaillé du client.
- Le praticien n'aura aucun signe pouvant faire croire au client , que le Reiki appartient au monde médical (blouse blanche, draps blancs jetables, etc. réservés au monde médical, esthéticiennes, infirmières et sage femmes)
- Le praticien est lié au secret professionnel et ne doit pas divulguer de cas.
- Le praticien ne fera une séance de Reiki sur un mineur qu'en présence de sa mère, et personne d'autre, et cela en restant du côté, face à elle, en pleine lumière. Ceci en respect de la réglementation en vigueur.

5 LE PRATICIEN ET SON CLIENT

- Le praticien ne laisse pas supposer à son client que la nature de son intervention peut remplacer un traitement médical allopathique
- Le praticien ne porte pas atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de son client (attouchements, piqûres, intromission, ou même demander la nudité ou préférer des propos déplacés).
- La praticien connaît les contre-indications à sa pratique (personnes atteinte de schizophrénie, qui ne seraient pas sous contrôle médical...etc) Proposer la possibilité de faire des points intermédiaires par téléphone, email, etc
- Identifier la nécessité d'orienter vers d'autres professionnels si la situation ou l'approche holistique l'exige : médecin, ostéopathe, psychologue, etc.
- l'approche holistique l'exige : médecin, ostéopathe, psychologue, etc.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que l'activité est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Identiques à l'activité « Concevoir un Programme d'Hygiène de Vie Individualisé (	• Identiques à l'activité « Concevoir un Programme d'Hygiène de Vie Individualisé

	• Les réactions de la personne sont prises en compte et des adaptations sont proposées pour obtenir son consentement éclairé et son implication
3 - Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation de l'accompagnement et des pratiques proposés	• Les règles de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie sont respectées • Toute action, soin ou réorientation chez un autre thérapeute est expliquée à la personne • Les réactions de la personne au soin sont prises en compte • La qualité et l'efficacité du soin réalisé sont évaluées • La réalisation des soins ou les réorientations chez d'autres thérapeutes sont adaptées à la situation et au contexte

Quelles sont les compétences et qualités requises pour exercer le métier du reiki ?

3- LE PRATICIEN REIKI

- Justifier et afficher ses certificats Reiki, si possible sa lignée.
- Avoir une qualité d'écoute et d'empathie.
- Avoir effectué dans la mesure du possible, les formations théoriques : (initiations à la psychologie, anatomie, gestion de stress, aide à l'installation, premiers secours...etc) qui lui permettront d'acquérir une compétence reconnue.
- Adhérer au code de déontologie et à la charte défini par Le Syndicat
- Réaliser un premier entretien téléphonique pour déterminer les besoins du client.
- Présenter au client le déroulement d'une séance afin qu'il comprenne la manière dont la prestation sera conduite.

4- LE FORMATEUR REIKI

- Avoir suivi le cursus d'enseignant jusqu'au certificat concerné (selon l'École suivie).
- Disposer d'un numéro de formateur, si possible.
- Proposer un entretien suivi de plusieurs séances de Reiki échelonnées dans le temps afin que l'élève soit certain de son choix.
- Afficher les tarifs et ses certificats.
- Adapter sa formation et le temps de formation au vécu et à la progression de son apprenant.
- Proposer des ateliers, afin de supervision pour valider le passage entre les différents niveaux de Reiki.
- Proposer à l'apprenant un support de cours papier ou numérique, à chaque niveau.
- Recevoir ses apprenants dans un lieu adapté et sécurisé.
- Avoir des locaux assurés.

<i>Critères d'évaluation :</i> <i>Qu'est-ce qui permet de dire que l'activité est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	<i>Indicateurs :</i> <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 - Concevoir éventuellement selon sa formation annexe, un Programme d'Hygiène de Vie Individualisé	• Le Reiki prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation • Le Reiki comporte des objectifs, des actions, des modes d'évaluation • Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources • Les étapes de l'accompagnement sont identifiées • Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés • Les réajustements nécessaires sont argumentés
2 - Justesse dans la recherche de participation et de consentement de la personne	• Les objectifs de l'accompagnement Reiki et les actions posées sont négociés avec la personne

5- LE REIKI ET LES AUTRES PRATICIENS

- Le praticien est dans l'obligation d'exercer un droit de réserve : ne pas dénigrer les autres pratiques ou enseignants.
- Faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles.

6- GÉRER UN CABINET

- Avoir suivi si possible la formation adéquate
- Afficher visiblement les tarifs et ses derniers certificats.
- Avoir une assurance exploitation et responsabilité civile professionnelle,
- Être affilié à un organisme de médiation.
- Selon la configuration des lieux, indiquer la sortie de secours
- Avoir un extincteur
- Avoir le PC1 premiers secours

7- ANALYSER ET FAIRE EVOLUER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Le praticien Reiki peut développer une stratégie digitale de communication pour informer de son activité les réseaux sociaux et créer indépendamment son propre site internet, pour faire connaître ses pratiques de Reiki et ainsi participer à l'évolution de la profession.
- Cette activité s'assure que le professionnel Reiki dispose et utilise des outils et ressources pour analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- Suivre une formation professionnelle continue régulière et au minimum en accord avec le règlement de son organisation professionnelle :
- Assurer une veille régulière sur les techniques pour suivre les nouveautés, évolutions et rétractations d'informations.
- Dans ce sens, le Reiki doit savoir apprécier les bases de la qualité d'une étude scientifique sur le bienfait du Reiki (trouver des sources fiables, évaluer les critères de qualité et d'indépendance, la classification des revues et des niveaux de preuves, etc.).
- Mettre en place une supervision ou une analyse de sa propre pratique avec son enseignant lors d'ateliers dédiés, ou pair (d'expérience équivalente ou supérieure s'il débute) ou avec d'autres professionnels.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que l'activité est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Adéquation de la formation continue avec la pratique professionnelle	• Les engagements de formation continue sont respectés (durée, fréquence, conformité avec les règles de l'organisation professionnelle) • Les thématiques de formation sont en accord avec les fondements de la pratique du Reiki et la déontologie de la pratique professionnelle
2 – Cohérence des modalités de supervision avec la pratique professionnelle	• Le superviseur est un pair ou un professionnel du Reiki • La pratique de supervision est régulière (au moins annuelle)

3 – Cohérence des modalités de veille scientifique avec la pratique professionnelle	• Les sources d'informations utilisées sont pertinentes, recoupées, actualisées et conformes à la science ou aux données traditionnellement utilisées dans le domaine concerné
--	--